



redevance sacem pour la diffusion de la télé dans une chambre d'hotel

Par **mabdesslam**, le **09/03/2020** à **20:23**

Bonjour,

Je cherche à savoir si une redevance est due à la SACEM pour l'utilisation de télévision dans une chambre d'hotel. J'ai vu plusieurs articles qui parlent d'un arrêt de la CJCE de 2017 d'un hôtel autrichien ayant gain de cause par rapport à l'organisme collecteur de son pays (l'Autriche).

Mais j'ai du mal à comprendre ce qu'implique cet arrêt : est-on tout de même redevable de la redevance qui concerne les droits d'auteur ou non ? Ou cela concerne-t-il la redevance pour les organismes de radiodiffusion, ce que je comprends comme la redevance TV que l'on paie au trésor public.

Pourriez-vous m'éclairer sur ce sujet ?

En vous remerciant,

Cordialement

Par **Visiteur**, le **09/03/2020** à **22:41**

Bonsoir

Ces liens vous aideront peut-être, mais c'est un débat qui dure...

<https://www.senat.fr/questions/base/1998>

<https://www.industrie-hoteliere.com>

Mais il semble que ce débat tourne autour du sujet TV mise à disposition dans les chambres et diffusion de programme par l'établissement. ???